

TABLE RONDE

LE JUGE CONSTITUTIONNEL EST-IL
UN CONTRE-POUVOIR ?

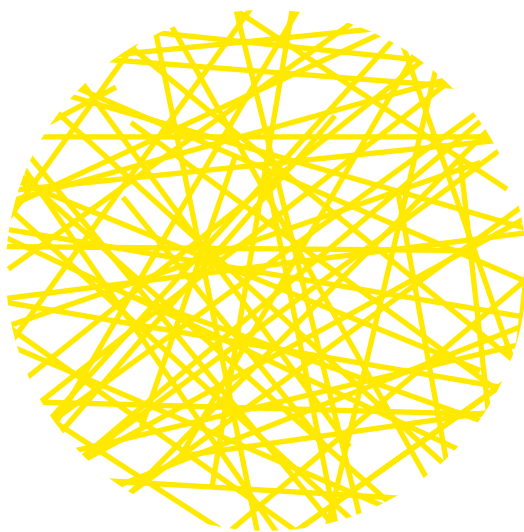


TABLE RONDE

L'existence même de juridictions constitutionnelles dans de nombreux pays qui ont, chacun, leur mode de désignation, de fonctionnement et de décisions pose inévitablement la question de leur situation face aux autres pouvoirs de l'État.

Arrêter une loi pour non-conformité à la constitution constitue - quelque soit le sujet de la loi - une décision politique qui rejaillit sur les autres fonctions. Même si elle ne repose que sur de strictes motivations juridiques, nul ne peut empêcher qu'une décision de censure n'ouvre un conflit entre deux pouvoirs.

Il convient donc de se montrer spécialement minutieux sur un tel instrument de contrôle et éviter qu'une juridiction se trouve mêlée à une polémique politique dont elle ne ressortirait guère grandie.

Comment la France et certains pays qui l'entourent, ont-ils réglé ces délicats problèmes? C'est précisément ce que notre Table ronde se propose d'établir.

PRÉSIDENTENCE

Jacques ROBERT, président du Centre français de droit comparé, professeur émérite à l'Université Panthéon-Assas (Paris II), ancien président, ancien membre du Conseil constitutionnel

INTERVENANTS

Allemagne / **Rainer ARNOLD**, professeur à l'Université de Regensburg

France / **Marc GUILLAUME**, secrétaire général du Conseil constitutionnel

Italie / **Gustavo ZAGREBELSKI**, professeur à l'Université de Turin, ancien président de la Cour constitutionnelle Italienne

U.S.A. / **Elisabeth ZOLLER**, professeur à l'Université de Paris II

LIEU

Conseil constitutionnel
2, rue de Montpensier
75001 Paris

DÉROULEMENT

17 h 30 - 18 h → Accueil
18 h - 20 h → Interventions/débats
20 h → Cocktail

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

Merci de confirmer votre présence au plus tard le 17 juin 2010 auprès de Aliette Voinnesson par courriel : cfdc@legiscompare.com par téléphone : 01 44 39 86 29 et télécopie : 01 44 39 86 28

Conférence validée au titre de la formation continue des avocats (EFB)